

**TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN DU BATIMENT COMMUNICANT ET CONNECTÉ****JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION****MÉTIER**

Le technicien du bâtiment communicant et connecté intervient dans l'installation, la mise en service et la maintenance des équipements connectés des bâtiments résidentiels et tertiaires. Il participe à la transition numérique et énergétique du bâtiment via l'intégration de systèmes intelligents : gestion de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation, de la sécurité ou encore de la supervision énergétique. Ce professionnel exerce en autonomie chez les clients ou dans des entreprises spécialisées (domotique, courant faible, GTB, etc.) et interagit avec les autres corps d'état.

**MÉTIERS VISÉS**

- Technicien domotique
- Installateur de systèmes connectés
- Technicien en gestion technique du bâtiment (GTB)
- Technicien en automatisme du bâtiment.

**OBJECTIFS****Former des professionnels capables de :**

- Installer et paramétrier des équipements communicants dans le bâtiment (éclairage, chauffage, sécurité, etc.)
- Réaliser la mise en service et les tests de bon fonctionnement
- Assurer la maintenance préventive et corrective des systèmes communicants
- Assurer la cybersécurité des installations
- Intégrer les technologies numériques au service de la performance énergétique et du confort

**PRÉ-REQUIS**

- Intérêt pour les technologies numériques et les systèmes techniques du bâtiment
- Niveau 3 dans le domaine électrique, électrotechnique, ou expérience équivalente
- Compétences de base en électricité et informatique

**DURÉE**

- 1 an
- Adaptée à votre profil après positionnement et besoin spécifique.

**DÉLAI D'ACCÈS**

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

**CONDITIONS D'ACCÈS**

- **Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:** L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.
- **Pour les autres dispositifs:** Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

**LIEU DE FORMATION****BTP CFA NANGIS****Enseignements professionnels****PUBLIC CONCERNÉ****Contrat d'apprentissage :**

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou dès 15 ans pour les élèves ayant terminé la classe de 3e.
- Sans limite d'âge pour :
  - Les personnes en situation de handicap reconnues.
  - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, nécessitant le diplôme visé.
  - Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

**Contrat de professionnalisation :**

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi).
- Bénéficiaires de certains minima sociaux, sans condition d'âge, notamment :
  - Revenu de solidarité active (RSA).
  - Allocation de solidarité spécifique (ASS).
  - Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI), sans condition d'âge.

**Autres dispositifs :**

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, retraités actifs ou toute personne souhaitant se former ou se reconvertis.

**MÉTHODES MOBILISÉES**

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

**MOYENS TECHNIQUES**

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Ateliers équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs

- Installer des équipements communicants (chauffage, éclairage, sécurité, etc.) dans un bâtiment résidentiel ou tertiaire à partir d'un dossier technique.
- Réaliser le câblage, le raccordement et le paramétrage des équipements selon les normes et les préconisations des fabricants.
- Mettre en réseau les équipements et configurer les interfaces de supervision (automates, interfaces utilisateur, plateformes de contrôle).
- Vérifier le bon fonctionnement de l'installation à travers des tests et des mesures, et assurer sa mise en service.
- Diagnostiquer une panne ou un dysfonctionnement sur un équipement communicant et réaliser les actions correctives.
- Effectuer les opérations de maintenance préventive (mise à jour, entretien, vérification de conformité).
- Mettre en œuvre les mesures de cybersécurité adaptées à une installation communicante (contrôle des accès, pare-feux, mises à jour).
- Protéger les données utilisateurs et sécuriser les systèmes connectés contre les intrusions et les failles de sécurité.
- Communiquer efficacement avec les clients et les intervenants (réécriture de rapports d'intervention, explication de fonctionnement, conseils d'utilisation).
- Travailler dans le respect des règles de sécurité, des normes techniques et des exigences environnementales.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

- Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.
- Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.
- Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

## Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur

- Apprentis : épreuves ponctuelles
- Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue : épreuves ponctuelles

## Domaine professionnel

- RNCP35330BC01 – Installer, paramétrier et mettre en fonction des équipements de services du bâtiment communicant et connecté
- RNCP35330BC02 – Optimiser et maintenir des équipements de services du bâtiment communicant et connecté

## POURSUITE DE FORMATION

- BAC PRO – Technicien d'études du bâtiment – Option A : Etudes et économie
- TITRE PRO Technicien d'Installation et de Maintenance de Piscines
- TITRE PROFESSIONNEL Conducteur de Travaux du Bâtiment et du Génie Civil

## VALIDATION DU DIPLÔME

### Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- N° de fiche : RNCP35330
- Date d'échéance : 02/06/2026
- Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION

## FICHE RNCP

- Outil individuel et/ou collectif

## MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

## TARIFS

### Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100 % par l'OPCO de l'entreprise.
- Pas de reste à charge pour l'employeur (sauf cas exceptionnels).

### Contrat de Professionalisation

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

### Plan de développement des compétences (PDC)

- Pour les salariés en poste :
  - **Frais de formation** : pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO, selon les critères applicables à l'entreprise.
  - **Coût salarial** : l'OPCO peut également financer tout ou partie de la rémunération du salarié pendant la formation, en fonction de la situation de l'entreprise et des règles de l'OPCO.

### Autres financements

- Contactez-nous pour un devis et un plan de financement personnalisé.

## ACCESIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.